

Conditions générales pour l'achat de produits et services

<p>The "Agreement" between you ("Supplier") and the ordering Unilever group company ("Buyer") (collectively "parties") comprises: these terms ("Terms") or Unilever Purchasing Agreement or other Unilever contract; and all relevant purchase orders requesting or specifying a supply of services or products ("PO"); and supporting terms such as Commercial Terms Contracts ("CTC"). CTCs may include: central CTCs agreed between a Unilever group company ("UGC") and a Supplier group company each acting as a supply chain hub; local CTCs agreed between a Buyer and a Supplier; and Unilever Purchasing Contracts ("UPC"). It is agreed by the parties that any terms and conditions other than the Agreement which attempt to add to or vary the Agreement have no force or effect unless expressly agreed by both parties. If there is conflict between parts of the Agreement, the terms in any central CTC will take precedence, followed by any other CTC, these Terms and finally any PO.</p>	<p>Le « Contrat » entre vous (« Fournisseur ») et la société du groupe Unilever effectuant la commande (« Acheteur ») (collectivement désignées par « parties ») comporte : les présentes conditions (« Conditions ») ; le Contrat d'achat Unilever ou tout autre contrat établis par Unilever ; tous les bons de commande pertinents demandant ou spécifiant la fourniture de services ou produits (« Bon de commande ») et les conditions supplémentaires telles que les Conditions commerciales contractuelles (« CTC »). Les CTC peuvent inclure : les CTC centralisées convenues entre une société du groupe Unilever (« UGC ») et une société du groupe du Fournisseur, chacune agissant comme une plaque tournante de la chaîne logistique ; les CTC locales convenues entre un Acheteur et un Fournisseur et les Contrats d'achat Unilever (« UPC »). Il est convenu par les parties que les conditions générales autres que le Contrat ayant pour objectif de compléter ou de modifier le Contrat n'auront aucune validité à moins d'être explicitement convenues par les deux parties. S'il existe un conflit entre certaines parties du Contrat, les dispositions des CTC centrales prévaudront, suivies par toutes autres CTC, les présentes Conditions et enfin les Bons de commande.</p>	<p>www.unileversuppliers.com shall also apply.</p>	<p>disponibles sur le site www.unileversuppliers.com s'appliqueront également.</p>
<p>1. Supply of Products and/ or Services</p>	<p>1. Fourniture de produits et/ou services</p>	<p>2.3. Where any correspondence (including emails and CTCs) specifies a volume of Products/ Services to be purchased by the Buyer, such volumes shall be non-binding estimates only, to the Buyer, and shall be without prejudice to the volumes actually purchased under the Agreement, unless expressly stated as binding in the CTC.</p>	<p>2.3. Lorsqu'une correspondance (y compris e-mails et CTC) spécifie un volume de Produits/Services devant être achetés par l'Acheteur, ces volumes devront être considérés comme des estimations sans engagement pour l'Acheteur et seront sans préjudice des volumes effectivement achetés conformément au Contrat, sauf lorsqu'ils sont explicitement déclarés comme contraignants dans les CTC.</p>
<p>1.1. The Supplier shall supply to the Buyer, the products ("Products") and/ or services ("Services") (together "Products/ Services") in accordance with the Agreement and with the skill, care, prudence and foresight of a diligent supplier of such Products/ Services.</p>	<p>1.1. Le Fournisseur fournira à l'Acheteur les produits (« Produits ») et/ou services (« Services ») (collectivement désignés par « Produits/Services ») conformément au Contrat avec toute la compétence, l'attention, la prudence et la prévoyance d'un fournisseur diligent de tels Produits/ Services.</p>	<p>2.4. The Buyer may forward regular forecasts of requirements to the Supplier. Such forecasts are non-binding estimates only and are only intended to assist the Supplier in scheduling its production and delivery of Products or provision of Services and they are without prejudice to the volumes actually purchased under the Agreement.</p>	<p>2.4. L'Acheteur peut transmettre des prévisions régulières de ses besoins au Fournisseur. Ces prévisions sont uniquement des estimations sans engagement et ont uniquement pour but d'aider le Fournisseur à programmer sa production et sa livraison de Produits ou sa fourniture de Services ; elles sont sans préjudice des volumes effectivement achetés conformément au Contrat.</p>
<p>1.2. Any items, services, functions or responsibilities not specifically described in the Agreement and which are reasonably necessary for the proper supply of the Products/ Services are deemed to be included within the scope of the Products/ Services to be delivered for the Price.</p>	<p>1.2. Tout élément, service, fonction ou responsabilité non décrit spécifiquement dans le Contrat et raisonnablement nécessaire pour la bonne fourniture des Produits/ Services est considéré comme inclus dans le champ des Produits/ Services à fournir en contrepartie du Prix.</p>	<p>3. Delivery, Non-Performance & Indemnity</p>	<p>3. Livraison, inexécution et indemnisation</p>
<p>1.3. The Supplier shall comply with all written policies (whether presented electronically or otherwise), recommendations and requirements and reasonable instructions of the Buyer provided from time to time. The Supplier shall at all times comply with Buyer's quality assurance requirements and shall remain responsible for quality assurance with respect to all Products/ Services.</p>	<p>1.3. Le Fournisseur respectera toutes politiques écrites (qu'elles soient présentées par voie électronique ou autrement), toutes recommandations et exigences et toutes instructions raisonnables de l'Acheteur communiquées de temps à autre. Le Fournisseur respectera en permanence les exigences d'assurance qualité de l'Acheteur et restera responsable de l'assurance qualité en ce qui concerne tous les Produits/Services.</p>	<p>3.1. Without prejudice to any rights of the Buyer, the Supplier shall immediately give notice to the Buyer if it becomes aware or anticipates: (a) it will be unable to supply any Products/ Services at the agreed time; (b) the Products/ Services do not comply with the Agreement; or (c) any matter which may result in a potential safety risk to consumers arising from the Products/ Services (whether such risk arises as a result of non-conforming Products or otherwise).</p>	<p>3.1. Sans préjudice des droits de l'Acheteur, le Fournisseur informera immédiatement l'Acheteur s'il prend conscience ou s'il prévoit : (a) qu'il ne sera pas en mesure de fournir des Produits / Services à la date convenu ; (b) que les Produits/ Services ne sont pas conformes au Contrat ; ou (c) toute autre situation pouvant entraîner un risque de sécurité potentiel pour les consommateurs découlant des Produits/ Services (que ce risque intervienne en conséquence d'une non-conformité des Produits ou de toute autre manière).</p>
<p>1.4. Upon expiry or termination of the Agreement (in whole or in part) for any reason the Supplier shall (a) provide such reasonable transfer assistance to a new supplier in respect of the Products/ Services as the Buyer may require to minimise any disruption and ensure continuity of the Buyer's business and (b) the Supplier shall cease to use for any purpose, and shall deliver to the Buyer, in the Buyer's chosen format, on media free of viruses, within 5 days of expiry or termination, any work product (whether or not in final form) purchased by the Buyer. In case of partial termination this provision shall apply only to the work product relating to the terminated part of the Agreement.</p>	<p>1.4. Lors de l'expiration ou de la résiliation du Contrat (en tout ou partie) pour quelque raison que ce soit le Fournisseur fournira (a) une assistance raisonnable dans le cadre du transfert vers un nouveau fournisseur pour la fourniture des Produits/ Services pouvant être exigée par l'Acheteur afin de minimiser les perturbations et assurer la continuité des activités de l'Acheteur et (b) le Fournisseur cessera d'utiliser pour quelque usage que ce soit et remettra à l'Acheteur, sous le format choisi par l'Acheteur et sur un support sans virus, sous les 5 jours suivant l'expiration ou la résiliation, tout produit du travail (sous une forme définitive ou non) acheté par l'Acheteur. En cas de résiliation partielle, cette disposition s'appliquera uniquement au produit du travail se rapportant à la partie résiliée du Contrat.</p>	<p>3.2. If any Products/ Services do not comply with the Agreement, or are not provided in full within the agreed time the Buyer may, at its discretion reject the non-conforming or late Products/ Services and/or require the Supplier to re-supply non-conforming Products/ Services at the Supplier's expense or terminate the PO in whole or in part. These rights to reject and/or require re-supply or terminate shall not affect any other remedy to which the Buyer may be entitled, including without limitation, reimbursement by Supplier for incremental costs incurred relating to procurement of replacement Products/Services.</p>	<p>3.2. Si un Produit/Service n'est pas conforme au Contrat ou n'est pas fourni en totalité dans les délais convenus, l'Acheteur peut, à sa discrétion, refuser les Produits/Services non conformes ou en retard et/ou demander au Fournisseur de fournir à nouveau les Produits/Services non conformes, aux frais du Fournisseurs, ou peut résilier le Bon de commande en tout ou partie. Ces droits de rejet et/ou demande de nouvelle fourniture ou résiliation n'auront aucune incidence sur les autres recours auxquels l'Acheteur peut avoir droit, y compris mais de manière non limitative, le remboursement par le Fournisseur des frais supplémentaires liés à l'approvisionnement des Produits/Services de substitution.</p>
<p>2. Ordering</p>	<p>2. Commande</p>	<p>3.3. If there is (i) any matter which may result in a safety risk to consumers arising from the Product / Services or (ii) a voluntary or mandated recall, withdrawal or similar measure ("Recall") of any of the Products, the Supplier shall:</p>	<p>3.3. En cas de (i) problème susceptible d'entraîner un risque de sécurité potentiel pour les consommateurs découlant des Produits/Services ou (ii) rappel, retrait ou mesure similaire, volontaire ou obligatoire (« Rappel ») des Produits, le Fournisseur devra :</p>
<p>2.1. The Supplier shall be deemed to have accepted a PO on receipt unless it gives written notice within 3 days of receipt if the PO does not conform to any relevant CTC. The Buyer may cancel a rejected PO in whole or in part.</p>	<p>2.1. Le Fournisseur sera réputé avoir accepté un Bon de commande à sa réception, sauf notification écrite dans les 3 jours suivant la réception si le Bon de commande n'est pas conforme à l'une des CTC applicables. L'Acheteur peut annuler un Bon de commande rejeté en tout ou partie.</p>	<p>(a) provide reasonable assistance to the Buyer in developing and implementing a strategy;</p>	<p>(a) fournir une assistance raisonnable à l'Acheteur pour développer et mettre en œuvre une stratégie ;</p>
<p>2.2. If any PO is sent by electronic communication, Unilever's E-Commerce Terms and Conditions available at</p>	<p>2.2. Si un Bon de commande est envoyé par voie électronique, les conditions générales de commerce électronique d'Unilever</p>	<p>(b) where practicable and as soon as possible give the Buyer advance notice and full details of any action it is legally obliged to take including communicating with any governmental body.</p>	<p>(b) dans la mesure du possible et dans les meilleurs délais, informera l'Acheteur à l'avance des mesures qu'il sera légalement tenu de prendre et lui donnera tous les détails de ces mesures y compris celles impliquant la communication avec les organismes gouvernementaux.</p>
<p>2.1. The Supplier shall be deemed to have accepted a PO on receipt unless it gives written notice within 3 days of receipt if the PO does not conform to any relevant CTC. The Buyer may cancel a rejected PO in whole or in part.</p>	<p>2.1. Le Fournisseur sera réputé avoir accepté un Bon de commande à sa réception, sauf notification écrite dans les 3 jours suivant la réception si le Bon de commande n'est pas conforme à l'une des CTC applicables. L'Acheteur peut annuler un Bon de commande rejeté en tout ou partie.</p>	<p>3.4. Except to the extent required to comply with any legal obligation, no Supplier shall voluntarily initiate any Recall of any Unilever products without the prior written consent of Unilever, which consent shall not be unreasonably withheld.</p>	<p>3.4. Sauf si nécessaire pour respecter des obligations légales, aucun Fournisseur ne prendra l'initiative d'un Rappel de produits Unilever sans l'autorisation écrite préalable d'Unilever, cette autorisation ne devant pas être refusée sans motif valable.</p>
<p>2.2. If any PO is sent by electronic communication, Unilever's E-Commerce Terms and Conditions available at</p>	<p>2.2. Si un Bon de commande est envoyé par voie électronique, les conditions générales de commerce électronique d'Unilever</p>	<p>3.5. The Supplier shall be liable for, and shall indemnify, defend and hold harmless all UGCs from and against, all losses incurred or suffered as a result of Recall of a product incorporating the Products to the extent that such Recall arises as a result of the Products/ Services, except to the extent that these situations arise due to the requirements of the Specifications</p>	<p>3.5. Le Fournisseur sera responsable et indemniser, défendra et garantira toutes les UGC contre toutes les Pertes encourues ou subies suite au Rappel d'un produit incorporant les Produits dans la mesure où ce Rappel résulte des Produits/Services, sauf lorsque ces situations découlent des exigences des Spécifications des Produits.</p>



of the Products.	
3.6. The Supplier shall ensure it has, and shall for the duration of the Agreement maintain in place, adequate general liability insurance and as relevant, professional liability, product liability and/or other insurance and shall provide satisfactory evidence at the Buyer's request.	3.6. Le Fournisseur veillera à souscrire et conserver pendant toute la durée du Contrat une assurance responsabilité générale adéquate et, selon le cas, une assurance responsabilité professionnelle, responsabilité produit et/ou toute autre assurance et fournira les justificatifs correspondants à la demande de l'Acheteur.
4. Price and Payment	4. Prix et paiement
4.1. The price for the Products/ Services shall be as set out in the Agreement ("Price") which Price includes all shipment preparation and packaging cost but excludes VAT, sales tax or equivalent unless set out in a breakdown of the Price and agreed in writing.	4.1. Le prix des Produits/Services sera celui indiqué dans le Contrat (« Prix ») et inclura les frais de préparation d'expédition et d'emballage, mais exclura la TVA, la taxe sur les ventes ou toute autre taxe équivalente, sauf lorsque ces éléments sont présentés dans une ventilation du Prix et convenus par écrit.
4.2. Invoices shall comply with the invoicing requirements on www.unileversuppliers.com	4.2. Les factures seront conformes aux exigences de facturation figurant sur le site www.unileversuppliers.com
4.3. Payment terms are 90 days from receipt of invoice or receipt of Products/ Services if later, except as specified otherwise in the PO or CTC or if restricted under mandatory Applicable Laws. Where the day nominated or determined for payment is not a day on which banks are open for general business in the country in which the Buyer is located ("Working Day"), then the day for payment shall be the first Working Day after the day nominated or determined.	4.3. Les conditions de paiement sont de 90 jours à compter de la réception de la facture ou des Produits/Services si celle-ci intervient ultérieurement, sauf mention contraire dans le Bon de commande ou les CTC ou restriction imposée par les lois applicables impératives. Lorsque le jour ainsi désigné ou déterminé pour le paiement n'est pas un jour d'ouverture au public des banques dans le pays où est situé l'Acheteur (« Jour ouvré »), le jour de paiement sera le premier Jour ouvré suivant le jour ainsi désigné ou déterminé.
5. Warranties, Representations, Undertakings and Indemnities	5. Garanties, déclarations, engagements et indemnisations
The Supplier represents, warrants and undertakes to the Buyer that:	Le Fournisseur déclare et garantit à l'Acheteur ce qui suit, et prend les engagements suivants :
5.1. it possesses the requisite skill, experience, knowledge, personnel and facilities necessary to fulfill its obligations under this Agreement. Supplier further possesses and/or is in compliance with all necessary licences, intellectual property ("IP") rights, permits and approvals required to execute, deliver and perform its obligations under this Agreement.	5.1. il possède toutes les compétences, l'expérience, les connaissances, le personnel et les installations nécessaires pour s'acquitter de ses obligations selon le présent Contrat. Le Fournisseur possède et/ou respecte les licences, droits de propriété intellectuelle (« PI »), droits et autorisations nécessaires pour exécuter, délivrer et s'acquitter de ses obligations selon le présent Contrat.
5.2. at the time of provision, the Products/ Services shall, where applicable, be (a) supplied or manufactured in accordance with the specifications for such Products/Services as approved or provided by Buyer ("Specifications"), (b) of good quality, (c) free from any defects, (d) fit for the purpose for which they are reasonably expected to be used and (e) free from any liens, claims, pledges or other encumbrances;	5.2. le cas échéant, au moment de leur fourniture, les Produits/Services seront, (a) fournis ou fabriqués conformément aux spécifications portant sur de tels Produits/Services approuvés ou fournis par l'Acheteur (« Spécifications »), (b) de bonne qualité, (c) exempts de défauts, (d) adaptés à l'utilisation qu'on attend raisonnablement d'en faire et (e) libres de tout privilège, revendication, gage ou charge ;
5.3. the Products/ Services and their supply, sourcing, manufacture, packaging, sale, delivery or the use by the Buyer thereof shall not infringe the IP rights of any third party. In the event of a third party claim for IP infringement in breach of the Agreement, the Supplier shall be liable for, and shall indemnify, defend and hold harmless all UGCs from and against all losses incurred in connection with such claim;	5.3. les Produits/ Services et leur fourniture, approvisionnement, fabrication, conditionnement, vente, livraison ou leur utilisation par l'Acheteur n'enfreignent pas les droits de PI d'un tiers. En cas de recours d'un tiers pour atteinte à la PI en violation du Contrat, le Fournisseur sera responsable et indemniser, défendra et garantira toutes les UGC contre toutes Pertes subies à la suite de cette réclamation pour atteinte à la PI ;
5.4. it shall and the applicable Products/ Services supplied shall comply with all relevant laws, including but not limited to governmental, legal, regulatory and professional requirements ("Applicable Laws") in force in the countries of manufacture, supply and/or receipt of the Products/ Services and any countries of which it has been notified where the Buyer will use the Products/Services or sell products incorporating the Products and the Supplier shall provide Buyer with the information reasonably required by Buyer in order for Buyer to utilise the Products/ Services in compliance with Applicable Laws.	5.4. il respectera, ainsi que tous les Produits/ Services concernés respecteront, toutes les lois applicables, y inclus mais de manière non limitative, les exigences gouvernementales, légales, réglementaires et professionnelles (« Lois applicables ») en vigueur dans les pays de fabrication, fourniture et/ou réception des Produits/ Services et les pays dans lesquels il a été informé que l'Acheteur utilisera les Produits/Services ou vendra des produits incorporant les Produits. Le Fournisseur communiquera à l'Acheteur les informations raisonnablement requises par l'Acheteur pour permettre à ce dernier d'utiliser les Produits/Services en conformité avec les Lois applicables.
6. Responsible Sourcing Policy and Anti-Bribery Compliance	6. Politique d'approvisionnement responsable et Conformité à la lutte contre

	la corruption
6.1. Supplier acknowledges that it has read the Unilever Responsible Sourcing Policy (the "RSP") and understands that it replaces all previous supplier codes. Supplier agrees:	6.1. Le fournisseur reconnaît qu'il a lu la politique d'approvisionnement responsable d'Unilever (la "RSP", Responsible Sourcing Policy) et qu'il comprend que cela remplace tous les codes fournisseurs précédents. Le fournisseur accepte:
a) that all entities of the Supplier group will comply with the Mandatory Requirements set out in the RSP (the "Mandatory Requirements"); and	a) que toutes les entités de son groupe se conforment aux Exigences Obligatoires énoncées dans le RSP (les « Exigences Obligatoires »); et
b) to take at its own cost any action reasonably required by Unilever to:	b) de prendre à ses frais toute action raisonnablement requise par Unilever pour:
(i) verify compliance by all entities of the Supplier group with the Mandatory Requirements; and	(i) vérifier que toutes les entités du groupe du fournisseur respectent les Exigences Obligatoires; et
(ii) rectify any non-compliance by an entity of the Supplier group within the timeframe stipulated by Unilever.	(ii) rectifier toute non-conformité d'une entité du groupe du Fournisseur dans le délai stipulé par Unilever.
6.2. Consistent with its undertakings under 6.1 above, Supplier undertakes that:	6.2. Conformément à ses engagements [6.1] ci-dessus, le fournisseur s'engage à ce que :
(a) to the best of its knowledge (reasonable enquiries having been conducted by the Supplier), at the date of entering into force of this Agreement, neither it, nor its directors, officers or employees, have directly or indirectly, paid, promised or offered to pay, authorised the payment of, or accepted any undue money or other advantage of any kind in any way connected with the Supplier's relationship with Unilever under this Agreement or otherwise;	(a) à sa connaissance (renseignements pris par le fournisseur), à la date d'entrée en vigueur du présent accord, ni lui, ni ses dirigeants, responsables ou employés, n'ont directement ou indirectement, payé, promis ou proposé de payer, autorisé le paiement, ou accepté n'importe quel paiement injustifié ou tout autre avantage de quelque nature que ce soit, lié par n'importe quel moyen à la relation du Fournisseur avec Unilever en vertu du présent accord, ou par tout autre moyen ;
(b) neither it, nor its directors, officers or employees, will violate any applicable anti-bribery laws or standards. Specifically, Supplier agrees that it will not, directly or indirectly, pay, promise or offer to pay, accept or authorise the payment of any undue money or other advantage to a public official or representative of a State-owned enterprise, or to any person or entity in connection with the improper performance of any public or business function or activity. In addition, no payment shall be made to anyone for any reason on behalf of or for the benefit of Unilever which is not properly and accurately recorded in the Supplier's books and records, including amount, purpose and recipient, all of which shall be maintained with supporting documentation;	(b) ni lui, ni ses dirigeants, responsables ou employés, n'enfreindront les lois ou normes anti-corruption. Plus précisément, le Fournisseur promet qu'il ne payera pas, directement ou indirectement, qu'il ne promettra pas ou ne proposera pas de payer, n'acceptera ou n'autorisera pas le paiement de toute somme injustifiée ou de tout autre avantage à un agent public ou à un représentant d'une entreprise d'État, ou à toute personne en lien avec la fonction publique ou son activité. En outre, aucun paiement qui ne soit pas inscrit correctement et de manière précise dans les livres et registres du Fournisseur, y compris le montant, l'objet et le bénéficiaire, et leurs pièces justificatives, ne doit être fait pour quelque raison que ce soit au nom ou pour le compte d'Unilever;
(c) it shall not and shall not authorize its subcontractors, agents or other third parties to request, agree to receive or accept a financial or other advantage where, in anticipation of or in consequence thereof, a relevant function or activity is or may be performed improperly;	(c) il ne doit pas autoriser ses sous-traitants, ses agents ou d'autres parties tierces, à demander, accepter de recevoir ou accepter un financement ou tout autre avantage, en prévision duquel ou en conséquence duquel, une activité ou une fonction particulière serait ou pourrait être effectuée de façon inappropriée ;
(d) it has taken and will continue to take reasonable measures to prevent its subcontractors, agents or any other third parties, subject to its control or determining influence, from engaging in any conduct that would contravene (a), (b) or (c) above.	(d) il prend et continuera à prendre les mesures nécessaires pour empêcher ses sous-traitants, ses agents ou tout autre partie tierce, étant sous son contrôle ou sous son influence, de se livrer à tout acte qui serait contraires aux points (a), (b) ou (c) ci-dessus.
Supplier acknowledges the importance that all entities of the Supplier group comply with the Mandatory Requirements set out in the RSP together with the requirements at 6.2 (a), (b) and (c) above. Further, Supplier undertakes to notify Unilever if it learns of or has reason to believe that any breach of any such obligation has occurred.	Le fournisseur reconnaît l'importance qu'il y a à ce que toutes les entités du groupe du Fournisseur respectent les Exigences Obligatoires énoncées dans le RSP, ainsi que les exigences des alinéas 6.2 a), b) et c) ci-dessus. De plus, le Fournisseur s'engage à notifier à Unilever s'il apprend ou a des raisons de croire qu'il y a eu manquement à une telle obligation.
If any member of the Supplier Group fails to meet the relevant Mandatory Requirements in the RSP or any of the	Si un membre du groupe du Fournisseur ne satisfait pas aux Exigences Obligatoires pertinentes du RSP ou à l'une des déclarations et / ou garanties énoncées aux

<p>representations and/or warranties set out in 6.2 (a), (b) and (c) above, then where Unilever considers that such a breach can be remediated, Supplier shall take all further steps as reasonably stipulated by Unilever to remedy the breach, including the implementation of adequate procedures so that no such breach will arise again.</p> <p>Where concerns arising out of the breach are material and the breach cannot be or is not remedied in accordance with the requirements set out above, Unilever reserves the right to terminate this Agreement with immediate effect. In the event that Unilever terminates this Agreement under this provision, without prejudice to any charges owing or any other pre-existing liabilities, no member of the Supplier Group shall be entitled to claim compensation or any further remuneration, regardless of any activities or agreements with additional third parties entered into before termination.</p> <p>The RSP including the Mandatory Requirements can be accessed on: http://www.unilever.com/responsible-sourcing-policy/.</p>	<p>alinéas 6.2 a), b) et c) ci-dessus, alors si Unilever considère qu'il est possible de remédier à la violation, le Fournisseur doit prendre toutes les mesures raisonnablement stipulées par Unilever pour remédier à la violation, y compris la mise en œuvre de procédures adéquates afin qu'une telle violation ne se reproduise plus.</p> <p>Si les conséquences découlant de la violation sont importantes et que la violation ne peut être ou n'est pas corrigée conformément aux exigences énoncées ci-dessus, Unilever se réserve le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat. Dans le cas où Unilever résilierait le présent Contrat en vertu de la présente disposition, sans préjudice de tous les frais exigibles ou de tout autre passif préexistant, aucun membre du Groupe du Fournisseur ne pourra prétendre à une indemnisation ni à toute autre rémunération postérieure, même pour toute activité ou accord avec des tierces parties conclus avant la dite résiliation.</p> <p>La RSP, comprenant les Exigences Obligatoires, peut être consultée sur: http://www.unilever.com/responsible-sourcing-policy/.</p>	<p>expiry of the Agreement.</p> <p>8. Intellectual Property Rights</p> <p>8.1. Each party shall remain the owner of all IP owned by it before the start of its relationship with the other party independently or created outside the scope of such relationship ("Background IP"). The Buyer shall remain the owner of IP, whether existing or future, relating to or created in the course of the Supplier's performance of its obligations under the Agreement and as such Supplier shall assign and shall procure that all third parties assign to the Buyer with full title guarantee, the IP rights in the deliverables, including any customisations to the Products/ Services, but excluding the Supplier's Background IP. Where assignment of title is not legally feasible, Supplier hereby grants and shall procure that all third parties grant to Unilever/Buyer, a world-wide, perpetual, irrevocable, non-exclusive, assignable, royalty-free licence (with full right to sublicense) to use, reproduce, exploit, modify, alter or integrate the Products/ Services without restriction. For all copyright work created under this Agreement, Supplier shall complete and maintain a copyright record form containing all necessary information including the author, work, date and place.</p> <p>8.2. Each Supplier shall permit the use of its and its affiliates' Background IP, to the extent reasonably necessary in order for any UGC and its respective suppliers, copackers and repackers to utilize customized IP owned or licensed by any UGC ("Unilever IP") under the Agreement to make, use, modify, incorporate, develop or supply the Products/ Services.</p> <p>8.3. The Supplier a) shall supply all Products/ Services that require Unilever IP exclusively for each Buyer and (b) shall not and shall procure that its affiliates do not supply such Products/ Services or any components that contain Unilever IP (or any products which embody any Unilever IP) to, or permit them to be provided, distributed or sold, directly or indirectly, to any person other than a UGC or a third party nominated by a UGC, including co-manufacturers, copackers and repackers ("Third Party"). No Supplier shall sell, market or distribute any lookalikes, counterfeit, defective or surplus products containing or embodying any Unilever IP.</p> <p>8.4. The Supplier shall ensure all defective, obsolete or excess materials containing Unilever IP are rendered unsuitable for usage. The Supplier shall provide evidence of compliance with this provision to Buyer when required.</p>	<p>à l'expiration du Contrat.</p> <p>8. Droits de propriété intellectuelle</p> <p>8.1. Chaque partie restera propriétaire de toute la PI qui lui appartenait avant le début de sa relation avec l'autre partie ou créée en dehors du cadre de cette relation, et indépendamment de celle-ci (« PI préexistante »). L'Acheteur restera propriétaire de la PI, existante ou future, se rapportant à ou créée au cours de l'exécution par le Fournisseur de ses obligations découlant du Contrat. Ainsi, le Fournisseur cèdera et fera en sorte que tous les tiers cèdent à l'Acheteur, avec toutes les garanties d'usage, les droits de PI des éléments livrables, y compris la personnalisation des Produits/Services, mais à l'exclusion des PI préexistantes du Fournisseur. Lorsque la cession n'est pas légalement réalisable, le Fournisseur accorde par les présentes et fera en sorte que tous les tiers accordent à Unilever/l'Acheteur une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, cessible et sans royalties (avec tous les droits d'accorder des sous-licences) pour utiliser, reproduire, exploiter, modifier ou intégrer les Produits/Services sans restriction. Pour tous les travaux sous copyright créés au titre du présent Contrat, le Fournisseur remplira et maintiendra un formulaire d'enregistrement de copyright contenant toutes les informations nécessaires, y compris l'auteur, le travail, la date et le lieu.</p> <p>8.2. Chaque Fournisseur autorisera l'utilisation de sa PI préexistante et celle de ses affiliées dans la mesure du nécessaire pour permettre à une UGC et ses fournisseurs, co-emballleurs et ré-emballleurs d'utiliser la PI personnalisée appartenant à ou détenue sous licence par une UGC (« PI Unilever ») au titre du Contrat, de fabriquer, utiliser, modifier, incorporer, développer ou fournir les Produits/ Services.</p> <p>8.3. Le Fournisseur a) fournira les Produits/Services exigeant une PI Unilever exclusivement à chaque Acheteur et (b) ne fournira pas et fera en sorte que ses affiliés ne fournissent pas de tels Produits/Services ou composants contenant une PI Unilever (ou des produits représentant une PI Unilever), ou n'autorisera qu'ils soient fournis, distribués ou vendus, directement ou indirectement, à une personne autre qu'une UGC ou un tiers nommé par une UGC, y compris les co-fabricants, co-emballleurs et ré-emballleurs (« Tiers »). Aucun Fournisseur ne vendra, mettra sur le marché ou distribuera de copies parasitaires, produits contrefaits, défectueux ou produits en surplus contenant ou représentant une PI Unilever.</p> <p>8.4. Le Fournisseur fera en sorte que tous les matériels défectueux, obsolètes ou en surplus contenant une PI Unilever soient rendus inaptes à l'utilisation. Le Fournisseur fournira à l'Acheteur sur demande toute preuve de la conformité à cette disposition.</p>
<p>6.3. Where reasonably required by Unilever, Supplier shall (at the Supplier's own cost) register with Unilever's Supplier Qualification System ("USQS") and complete any steps required to achieve compliance.</p> <p>6.4. Supplier must complete a questionnaire, provided from time to time by Unilever, designed to identify the potential presence of "conflict minerals" (as defined under applicable laws) in any products. If requested by Unilever based on the results of such questionnaire, Supplier must perform appropriate due diligence on its supply chain in order to identify the actual presence and origin of conflict minerals in any product no later than thirty (30) days following each calendar year. Unilever may not necessarily ask Supplier to complete a questionnaire if Unilever determines the items Supplier provides do not contain conflict minerals.</p>	<p>6.3. Lorsque cela est raisonnablement exigé par Unilever, le Fournisseur s'inscrira (à ses propres frais) dans le système Unilever de qualification des fournisseurs (« USQS ») et effectuera les démarches nécessaires pour se mettre en conformité.</p> <p>6.4. Le Fournisseur s'engage à remplir le questionnaire, transmis par Unilever, permettant d'identifier la présence de « minerais de conflit » (tel que défini par les lois applicables) au sein des Produits. Sur la base des réponses au questionnaire, Unilever se réserve le droit d'exiger du Fournisseur qu'il mette en œuvre une procédure d'investigation de sa chaîne logistique permettant d'identifier la réelle présence de « minerais de conflit » au sein des Produits, dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque année civile. Unilever ne demandera pas systématiquement au Fournisseur de remplir ce questionnaire dès lors qu'Unilever considère que les produits fournis par le Fournisseur ne contiennent pas de « minerais de conflit ».</p>	<p>8.2. Each Supplier shall permit the use of its and its affiliates' Background IP, to the extent reasonably necessary in order for any UGC and its respective suppliers, copackers and repackers to utilize customized IP owned or licensed by any UGC ("Unilever IP") under the Agreement to make, use, modify, incorporate, develop or supply the Products/ Services.</p> <p>8.3. The Supplier a) shall supply all Products/ Services that require Unilever IP exclusively for each Buyer and (b) shall not and shall procure that its affiliates do not supply such Products/ Services or any components that contain Unilever IP (or any products which embody any Unilever IP) to, or permit them to be provided, distributed or sold, directly or indirectly, to any person other than a UGC or a third party nominated by a UGC, including co-manufacturers, copackers and repackers ("Third Party"). No Supplier shall sell, market or distribute any lookalikes, counterfeit, defective or surplus products containing or embodying any Unilever IP.</p> <p>8.4. The Supplier shall ensure all defective, obsolete or excess materials containing Unilever IP are rendered unsuitable for usage. The Supplier shall provide evidence of compliance with this provision to Buyer when required.</p>	<p>8.2. Chaque Fournisseur autorisera l'utilisation de sa PI préexistante et celle de ses affiliées dans la mesure du nécessaire pour permettre à une UGC et ses fournisseurs, co-emballleurs et ré-emballleurs d'utiliser la PI personnalisée appartenant à ou détenue sous licence par une UGC (« PI Unilever ») au titre du Contrat, de fabriquer, utiliser, modifier, incorporer, développer ou fournir les Produits/ Services.</p> <p>8.3. Le Fournisseur a) fournira les Produits/Services exigeant une PI Unilever exclusivement à chaque Acheteur et (b) ne fournira pas et fera en sorte que ses affiliés ne fournissent pas de tels Produits/Services ou composants contenant une PI Unilever (ou des produits représentant une PI Unilever), ou n'autorisera qu'ils soient fournis, distribués ou vendus, directement ou indirectement, à une personne autre qu'une UGC ou un tiers nommé par une UGC, y compris les co-fabricants, co-emballleurs et ré-emballleurs (« Tiers »). Aucun Fournisseur ne vendra, mettra sur le marché ou distribuera de copies parasitaires, produits contrefaits, défectueux ou produits en surplus contenant ou représentant une PI Unilever.</p> <p>8.4. Le Fournisseur fera en sorte que tous les matériels défectueux, obsolètes ou en surplus contenant une PI Unilever soient rendus inaptes à l'utilisation. Le Fournisseur fournira à l'Acheteur sur demande toute preuve de la conformité à cette disposition.</p>
<p>7. Confidentiality</p> <p>7.1. The Buyer will disclose or make available to the Supplier information relating to Unilever group business or products ("Confidential Information"). The existence and content of these Terms and the Agreement are also Confidential Information.</p> <p>7.2. The Supplier undertakes (a) to keep all Confidential Information strictly confidential and (b) not to use any Confidential Information for any purpose other than in complying with its obligations under the Agreement and (c) not to disclose any Confidential Information to any person other than its officers and employees, except to the extent it is necessary for the purpose of performing its obligations under the Agreement. The undertaking shall not apply to the extent Confidential Information is information in the public domain through no fault of the Supplier or the Supplier is required to disclose it by law. Any breach of the Supplier's obligations under this clause by its officers and employees shall be deemed to be a breach by the Supplier. Except to the extent required under Applicable Laws or necessary for the performance of remaining obligations under the Agreement, all Confidential Information shall be returned to the Buyer or, if requested, destroyed on termination or</p>	<p>7. Confidentialité</p> <p>7.1. L'Acheteur divulguera ou mettra à la disposition du Fournisseur des informations se rapportant aux activités ou produits du groupe Unilever (« Informations confidentielles »). L'existence et le contenu des présentes Conditions et du Contrat sont également des Informations confidentielles.</p> <p>7.2. Le Fournisseur s'engage (a) à préserver la stricte confidentialité des Informations confidentielles et (b) à ne pas utiliser d'Informations confidentielles à des fins autres que le respect de ses obligations découlant du Contrat et (c) à ne pas divulguer d'Informations confidentielles à un tiers à l'exception de ses cadres et employés, sauf dans la mesure nécessaire afin d'exécuter ses obligations conformément au Contrat. L'engagement ne s'appliquera pas lorsque les Informations confidentielles sont des informations se trouvant dans le domaine public sans que cela résulte d'une faute du Fournisseur ou bien lorsque le Fournisseur est dans l'obligation légale de les divulguer. Tout manquement aux obligations du Fournisseur découlant de la présente clause par ses cadres et employés sera considéré comme un manquement du Fournisseur. Sauf si requis par les Lois applicables ou nécessaires pour l'exécution des obligations restantes découlant du Contrat, toutes les Informations confidentielles seront restituées à l'Acheteur ou, sur demande, détruites à la résiliation ou</p>	<p>9. Records, Business Continuity, Data Protection and Privacy</p> <p>9.1. The Supplier shall keep appropriate records (including in respect of ingredients, components and quality control of Products) for no less than: 5 years; or 7 years for financial information. The Supplier shall at all times upon reasonable notice, allow the Buyer to enter, access, inspect and audit (i) all information, documentation and records related to the Products/ Services, and (ii) the location, equipment, stocks, methods used and performance by the Supplier in the preparation, manufacture, packaging, storage, handling and supply of the Products/ Services.</p>	<p>9. Registres, continuité des activités, protection des données et vie privée</p> <p>9.1. Le Fournisseur s'engage à conserver les registres appropriés (notamment en ce qui concerne les ingrédients, composants et le contrôle de qualité des produits) pour une durée qui n'excèdera pas : 5 ans ; ou 7 ans pour les informations financières. Le Fournisseur devra à tout moment après un délai de notification raisonnable, permettre à l'Acheteur d'accéder, d'examiner et de vérifier (i) tout renseignement, documentation et enregistrement portant sur les Produits/Prestations, mais également (ii) l'emplacement, le matériel, le stockage et les techniques utilisés et mis en place par le Fournisseur dans la préparation, la fabrication, le conditionnement, la conservation, le traitement et l'approvisionnement des Produits/Prestations.</p>

<p>9.2. The Supplier shall reliably back up all data provided, used or generated in connection with the Products/Services (with respect to electronic data, in encrypted form of no less than 256 bit key strength) and shall otherwise establish and maintain adequate safeguards against the destruction or loss of such data in the possession or control of the Supplier.</p>	<p>9.2. Le Fournisseur devra conserver de manière fiable toutes les données fournies, utilisées ou générées en lien avec les Produits/Prestations (en ce qui concerne les données informatiques sous forme cryptée d'au moins 256 bits) et devra par ailleurs établir et assurer des protections appropriées afin de prévenir la destruction ou la perte des données en la possession ou sous le contrôle du Fournisseur.</p>	<p>information provided by or on behalf of Unilever to Supplier, relating to an identified or an identifiable natural person, or as otherwise defined under applicable Data Protection Legislation;</p> <p>c. "process" and "processes" have the meaning given to them in the GDPR;</p> <p>d. "GDPR" means the Regulation of the European Parliament and of the Council on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data, and repealing Directive 95/46/EC (General Data Protection Regulation);</p> <p>e. "Data Protection Legislation" means any applicable law relating to the Processing, privacy, and use of Personal Data including, without limitation: (i) EU Council Directives 95/46/EC and 2002/58/EC; (ii) the GDPR; (iii) any corresponding or equivalent national laws or regulations.</p>	<p>b) « Donnée personnelle » vise toute information exploitée par Unilever, ou pour son compte par le Fournisseur, en lien avec une personne physique identifiée ou identifiable, ou définie comme telle, au sens de la réglementation sur la protection des données personnelles ;</p> <p>c) « Traitement » et « Traitements » ont le même sens que celui utilisé dans le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) ;</p> <p>d) « RGPD » désigne le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles du Parlement européen et du Conseil sur la protection des personnes physiques concernant le traitement des données personnelles et sur la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/EC;</p> <p>e) « Législation sur la Protection des Données » désigne toute loi applicable relative au Traitement, à la confidentialité des Données Personnelles, y compris : (i) les Directives du Conseil Européen 95/46/EC et 2002/58/EC ; (ii) le RGPD ; (iii) ainsi que toute législation et réglementation nationale équivalente ou s'y rapportant.</p>
<p>9.3. Each Party must comply with applicable Data Protection Legislation at all times during the Term of this agreement.</p>	<p>9.3. Chaque partie devra se conformer à la législation en vigueur concernant la protection des données durant toute la durée du présent Contrat.</p>	<p>10. Term and Termination</p>	<p>10. Durée et résiliation</p>
<p>9.4. The Supplier:</p> <p>a. may be provided with access to Unilever personal data during the term of the Agreement, but does not process personal data originating in the European Economic Area (EEA) as defined in article 4(8) of the GDPR. Where the Supplier processes personal data originating from the EEA, the Supplier shall enter into the GDPR-compliant data processing terms supplied by Unilever.</p> <p>b. shall use the personal data provided only as strictly necessary to perform the Services required this Agreement.</p> <p>c. shall not disclose or transfer Unilever personal data outside the European Economic Area (EEA) without the prior written consent of Unilever and subject to the entity receiving the Unilever personal data being located in a territory which is subject to a current finding by the European Commission that it provides adequate protection for personal data under applicable Data Protection Legislation; or where Supplier and/ or the entity receiving the Unilever personal data has entered into the Model Clauses or is subject to an alternative mechanism approved by relevant authorities pursuant to Data Protection Legislation.</p> <p>d. shall not retain any Unilever personal data for longer than is necessary to fulfil any obligations to Unilever in accordance with the Agreement.</p> <p>e. shall ensure that any Unilever personal data are returned to the Unilever or destroyed on termination or expiry of the of the Agreement in accordance with Unilever's reasonable instructions;</p> <p>f. shall ensure that it has in place appropriate measures to ensure the security of Unilever personal data (and to guard against unauthorised or unlawful use of the personal data and against accidental loss or destruction of, or damage to, the personal data)</p> <p>g. shall promptly notify Unilever of any breach of the security measures required to be put in place pursuant to (g); and</p> <p>h. shall ensure it does not knowingly or negligently do or omit to do anything which places Unilever in breach of its obligations under the Data Protection Legislation.</p> <p>i. shall treat Unilever personal data as Confidential Information</p>	<p>9.4 Le Fournisseur :</p> <p>a) pourra avoir accès aux données personnelles d'Unilever pour toute la durée du contrat, mais ne pourra pas traiter de données personnelles provenant de l'Espace Economique Européen (EEE) tel que défini à l'article 4(8) du Règlement Général sur la protection des données personnelles (ci-après « RGPD »). Lorsque le Fournisseur traite des données personnelles provenant de l'EEE, il devra se conformer à un traitement conforme au RGPD tel que fourni par Unilever.</p> <p>b) doit utiliser les données personnelles fournies dans le cadre strictement nécessaire à l'accomplissement des Prestations exigées dans le présent Contrat.</p> <p>c) ne devra pas communiquer ou transférer les données personnelles d'Unilever en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE) sans le consentement préalable écrit de la part d'Unilever et sous réserve que l'entité recevant les données personnelles d'Unilever soit située dans un territoire qui selon la Commission Européenne prévoit un niveau de protection approprié des données personnelles conformément à la réglementation en vigueur; ou lorsque le Fournisseur et/ou l'entité recevant les données personnelles d'Unilever a adhéré à la Clause Type ou à un procédé alternatif approuvé par les autorités compétentes en matière de réglementation sur la protection des données personnelles.</p> <p>d) ne conserve aucune donnée personnelle d'Unilever plus longtemps que nécessaire pour remplir ses obligations envers Unilever conformément au présent Contrat.</p> <p>e) devra s'assurer que toute donnée personnelle d'Unilever sera restituée à Unilever ou détruite au terme du présent Contrat conformément aux instructions d'Unilever.</p> <p>f) devra s'assurer qu'il a mis en place toutes les mesures appropriées afin de garantir la sécurité des données personnelles d'Unilever (et de les protéger contre les utilisations non autorisées ou illégales ou contre tout perte ou destruction accidentelle, ou éventuel dommage causé par une violation de la protection des données personnelles).</p> <p>g) devra immédiatement alerter Unilever de toute violation des mesures de sécurité qui ont été mise en place ; et</p> <p>h) devra s'assurer qu'il ne commettra aucun acte, sciemment, par négligence ou par omission, qui placerait Unilever dans une situation de manquement à ses obligations résultant de la réglementation en matière de protection des données personnelles.</p> <p>i) s'engage à traiter les données personnelles d'Unilever comme des Informations Confidentielles</p>	<p>10.1. The Agreement shall apply until the expiry or termination of all relevant periods or fulfilment of relevant volumes specified in any part of the Agreement.</p>	<p>10.1. Le Contrat s'appliquera jusqu'à l'expiration ou la fin de toutes les périodes visées, ou jusqu'à l'exécution des volumes concernés spécifiés dans une partie du Contrat.</p>
<p>10.2. The Agreement may be terminated earlier in whole or part by the Buyer without any penalty or further obligation or liability:</p>	<p>10.2. Le Contrat peut être résilié en tout ou partie par l'Acheteur sans pénalité ou autre obligation ou responsabilité :</p>	<p>a) on 10 days' written notice in the event of material breach of this Agreement by the Supplier or breach by the Supplier of more than 20% of the number of POs submitted by the Buyer in any preceding 3 month period;</p>	<p>a) moyennant 10 jours de préavis écrit en cas de violation substantielle du présent Contrat par le Fournisseur ou en cas de non-respect par le Fournisseur de plus de 20 % du nombre de Bons de commande soumis par l'Acheteur au cours des trois derniers mois ;</p>
<p>b) on no less than 7 days' written notice where there is material or deliberate or persistent non-compliance with clause 6.1;</p>	<p>b) moyennant un minimum de 7 jours de préavis écrit en cas de non-conformité substantielle ou délibérée ou continue de la clause 6.1;</p>	<p>c) on giving notice in the event of a Force Majeure Event affecting the Supplier which continues for more than 10 days;</p>	<p>c) moyennant une notification si un cas de force majeure concernant le Fournisseur se poursuit pendant plus de 10 jours ;</p>
<p>d) for convenience on 30 days' written notice (subject to mandatory local laws requiring a longer notice period); or</p>	<p>d) pour des raisons de commodité moyennant un préavis écrit de 30 jours (sous réserve des lois locales impératives exigeant une période de préavis plus longue) ; ou</p>	<p>e) immediately or at a later specified date if the Supplier becomes insolvent or enters into administration or is unable to pay its debts as they fall due or threatens to do any of the foregoing or the equivalent.</p>	<p>f) immédiatement ou à une date ultérieure spécifiée si le Fournisseur devient insolvable ou est mis en redressement judiciaire ou se trouve dans l'incapacité de payer ses dettes à leur date d'exigibilité ou menace de faire l'une des choses susmentionnées ou l'équivalent.</p>
<p>10.3. Any individual PO under this Agreement may be terminated earlier by the Supplier on giving 30 days' notice where any invoiced and undisputed sums due under such PO, remain unpaid for a period of 60 days after the applicable due date provided such notice states that a failure to pay within 30 days will result in the termination of that PO.</p>	<p>10.3. Un Bon de commande individuel au titre du présent Contrat peut être résilié par anticipation par le Fournisseur moyennant un préavis écrit de 30 jours lorsque des sommes facturées et non contestées dues au titre de ce Bon de commande demeurent impayées pendant une période de 60 jours après la date d'exigibilité applicable, à condition que cette notification indique que le défaut de paiement dans les 30 jours entraînera la résiliation de ce Bon de commande.</p>	<p>10.4. Expiry or termination of the Agreement (in whole or part) shall not affect clauses 1.4, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 5, 7, 8, 9.1, 10.4, 11, 12 Annex A 2 or any clause expressed or designed to survive expiry or termination.</p>	<p>10.4. L'Expiration ou la résiliation du Contrat (en tout ou partie) n'aura pas d'incidence sur les clauses 1.4, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 5, 7, 8, 9.1, 10.4, 11, 12 Annexe A 2 ou toute clause devant expressément subsister ou destinées à subsister après l'expiration ou la résiliation.</p>
<p>9.5. The definitions below will have the following meaning:</p> <p>a. "Model Clauses" means the standard contractual clauses annex to the EU Commission Decision 2010/87/EU of 5 February 2010 for the transfer of personal data to processors established in Third Countries (and any successor clauses);</p> <p>b. "personal data" means any</p>	<p>9.5 Les définitions indiquées ci-dessous auront les sens suivants :</p> <p>a) « Clauses Type » signifie les clauses contractuelles standards annexées à la Décision de la Commission européenne 2010/87/EU du 5 Février 2010 concernant le transfert des données à caractère personnel vers un sous-traitant établi dans un Pays Tiers (ainsi que toute clause postérieure) ;</p>	<p>11. Miscellaneous</p>	<p>11. Dispositions diverses</p>
<p>11.1. References to "Unilever" or "Unilever group" mean Unilever PLC, Unilever N.V. and any company or partnership from time to time in which either or both directly or indirectly owns or controls the voting rights attached to not less than 50% of the issued ordinary</p>	<p>11.1. Les références à «Unilever» ou «groupe Unilever» désigne Unilever PLC, Unilever NV et toute société ou d'une société, le cas échéant, l'un ou l'autre ou les deux, directement ou indirectement, possède ou contrôle les droits de vote correspondants au moins 50% de la part capitaux émis des</p>		

share capital, or controls directly or indirectly the appointment of a majority of the board.	actions ou des contrôles ordinaires directement ou indirectement nommer la majorité du conseil d'administration.	costs and/or delivery of raw materials, and strike and other labour dispute of any Supplier's representatives (or its affiliates or their representatives) shall not be a Force Majeure Event of the Supplier.	logiciels, les coupures de courant, l'évolution des conditions économiques, des coûts et/ou de la livraison de matières premières, et les grèves ou autres conflits du travail des représentants du Fournisseur (ou ses affiliées ou leurs représentants) ne constitueront pas des Cas de force majeure pour le Fournisseur.
11.2. The Buyer may assign the Agreement in part or in full to another UGC or, in the event of an acquisition of Buyer's business to which the Agreement relates, to the purchaser of such business. Otherwise, no party shall without the prior written consent of the other assign (including by operation of law) or otherwise dispose of the Agreement in whole or part or subcontract any duties or obligations under the Agreement to any third party.	11.2. L'Acheteur peut céder le Contrat en tout ou partie à une autre UGC ou, dans le cas d'une acquisition des activités de l'Acheteur auxquelles le Contrat se rapporte, à l'acheteur de ces activités. Par ailleurs, aucune partie, ne pourra, sans l'autorisation écrite de l'autre, céder (y compris par effet de la loi) le Contrat en tout ou partie ou sous-traiter des devoirs ou obligations découlant du Contrat à un tiers.	11.10. If any provision or part of any provision of the Agreement is or becomes illegal, invalid or unenforceable in any respect under any applicable law, the remaining parts of that provision or of the Agreement shall not in any way be affected. The parties agree to modify or attempt to substitute for any illegal, invalid or unenforceable provision a legal, valid or enforceable provision in order to achieve to the greatest extent possible the same effect.	11.10. Lorsqu'une disposition ou partie d'une disposition du Contrat est ou devient illégale, invalide ou inapplicable de quelque manière que ce soit au titre d'une loi applicable, les parties restantes de cette disposition ou du Contrat ne seront en aucun cas affectées. Les parties acceptent de modifier ou de tenter de remplacer toute disposition illégale, invalide ou inapplicable par une disposition légale, valide ou applicable en vue d'obtenir, dans la mesure du possible, le même effet.
11.3. In respect of any payment to the Supplier, the Buyer may at any time, without notice to the Supplier, deduct or set off any sum payable by the Supplier to the Buyer.	11.3. En ce qui concerne tout paiement dû au Fournisseur, l'Acheteur peut à tout moment et sans en informer préalablement le Fournisseur, déduire ou compenser toute somme payable par le Fournisseur à l'Acheteur.	11.11. If where the Supplier is based the official language is not English, the parties may agree to append to the Agreement (or part) a translation of the Agreement (or part) in the local language. In the event of any conflict between the English and the local language version of the Agreement (or part), the parties agree that the English version shall prevail.	11.11. Si, dans le lieu où est basé le Fournisseur, la langue officielle n'est pas l'anglais, les parties peuvent convenir d'ajouter au Contrat (ou partie) une traduction du Contrat (ou partie) dans la langue locale. En cas de conflit entre la version en anglais et la langue locale du Contrat (ou partie), les parties acceptent que la version anglaise prévaut.
11.4. No delay or failure to exercise by any party any of its rights, powers or remedies under or in connection with the Agreement shall operate as a waiver of that right, power or remedy. No amendment or variation to any part of the Agreement or any waiver or release of any right, power or remedy of a party shall be of any effect unless it is agreed in writing (excluding email) by each party.	11.4. Le retard dans l'exercice ou le non-exercice par une partie de l'un quelconque de ses droits, pouvoirs ou recours au titre ou dans le cadre du Contrat ne constituera pas une renonciation à ce droit, pouvoir ou recours. Aucune modification ou variation d'une partie du Contrat ou aucune renonciation d'un droit, pouvoir ou recours d'une partie ne sera effectif si elle n'est pas convenue par écrit (le courriel étant exclu) par chaque partie.	12. Laws and Jurisdiction	12. Loi et juridiction
11.5. The Supplier is an independent contractor engaged by the Buyer to supply the Products/ Services. Nothing in the Agreement shall make the Supplier the legal representative or agent of (or be in partnership with) the Buyer nor shall any of them have the right or authority to assume, create or incur any liability or obligation of any kind, express or implied, against, in the name of or on behalf of, the Buyer.	11.5. Le Fournisseur est un entrepreneur indépendant choisi par l'Acheteur pour fournir les Produits/Services. Aucune disposition du Contrat ne désignera le Fournisseur en tant que représentant légal ou agent de l'Acheteur (ou son partenaire) et aucun d'entre eux n'aura le droit ou l'autorité d'assumer, créer ou contracter une responsabilité ou obligation quelconque, expresse ou tacite, au nom ou pour le compte de l'Acheteur.	12.1. Unless otherwise specified in a CTC, the Agreement is governed by and construed in accordance with the laws of the following countries and their courts shall have exclusive jurisdiction to settle any dispute which arises under or in connection with the Agreement. Where the Buyer is Unilever Supply Chain Company AG, Unilever Business and Marketing Support AG or Unilever Americas Supply Chain Company AG, the applicable law and jurisdiction is English. Where the Buyer is Unilever Asia Private Limited, the applicable law and jurisdiction is Singapore. In all other cases the applicable law and jurisdiction is that of the country where Buyer is registered. The application of the 1980 Vienna Convention on the International Sale of Goods is excluded.	12.1. Sauf stipulation contraire spécifiée dans un CTC, le Contrat est régi et interprété selon les lois des pays suivants, dont les tribunaux seront exclusivement compétents pour régler tout litige se présentant au titre du Contrat ou en rapport avec lui. Lorsque l'Acheteur est Unilever Supply Chain Company AG, Unilever Business and Marketing Support AG ou Unilever Americas Supply Chain Company AG, la loi applicable et la juridiction est anglaise. Lorsque l'Acheteur est Unilever Asia Private Limited, la loi applicable et la juridiction compétente sont celles de Singapour. Dans tous les autres cas, la loi applicable et la juridiction compétente est celle du pays d'immatriculation de l'Acheteur. L'application de la Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale des produits est exclue.
11.6. The Supplier is and remains responsible for its employees, subcontractors, agents and representatives. The Supplier is not relieved of liability for and no obligations in relation to these persons pass to the Buyer or any UGC as a result of the Agreement.	11.6. Le Fournisseur est et demeure responsable de ses employés, sous-traitants, agents et représentants. Le Fournisseur n'est pas déchargé de ses responsabilités envers ces personnes, et aucune obligation se rapportant à ces personnes n'est transmise à l'Acheteur ou à une UGC en conséquence du Contrat.	Annex A - Specific provisions for the supply of Products	Annexe A - Dispositions spécifiques concernant la fourniture des Produits
11.7. Supplier hereby transfers, conveys and assigns to Buyer all right, title and interest in and to all claims and/or causes of action that Supplier may have under the antitrust or competition laws of any applicable jurisdiction arising out of or relating to Supplier's purchases of any item that was, is or will be supplied by Supplier to Buyer. Upon request by Buyer, Supplier shall promptly execute assignments of claims or causes of action to evidence the foregoing assignment.	11.7. Le Fournisseur transfère et cède par les présentes à l'Acheteur tous les droits, titres et intérêts sur toutes les réclamations et/ou causes d'action que le Fournisseur peut posséder dans le cadre de lois antitrust ou sur la concurrence dans une juridiction applicable découlant de ou se rapportant aux achats par le Fournisseur d'articles étant ou devant être fournis par le Fournisseur à l'Acheteur. Sur demande de l'Acheteur, le Fournisseur exécutera dans les plus brefs délais les cessions des réclamations ou causes d'action pour attester la cession susmentionnée.	These clauses apply to the extent the Supplier supplies Products.	Ces clauses s'appliquent dans la mesure où le Fournisseur fournit des Produits.
11.8. No one other than a party to the Agreement, their successors and permitted assignees and UGCs upon whom the Agreement confers a benefit shall have any right to enforce any of its terms.	11.8. Personne d'autre que les parties au Contrat, leurs successeurs ou cessionnaires autorisés et UGC auxquels le Contrat confère un avantage n'aura le droit d'appliquer ses conditions.	1. The Products will be delivered in accordance with the details provided in the CTC or PO or other agreed written instructions. Save as otherwise provided, title and risk shall pass to the Buyer on delivery. Delivery terms shall be interpreted in accordance with the current edition of Incoterms at the time the PO is issued. Each shipment of Products will be accompanied by all documentation required under Applicable Laws.	1. Les Produits seront livrés conformément aux informations fournies dans le CTC ou le Bon de commande ou à toutes autres instructions écrites. Sauf disposition contraire, la propriété et le risque attachés aux Produits sont transmis à l'Acheteur à la livraison. Les conditions de livraison seront interprétées conformément à l'édition des Incoterms en vigueur au moment de l'émission du Bon de commande. Chaque envoi de Produits sera accompagné par toute la documentation requise par les Lois applicables.
11.9. If any party is as a result of an event beyond its reasonable control unable to perform all or any part of its obligations under the Agreement (and such an event shall include being unable to, in relation to the Buyer, receive, accept or use Products) ("Force Majeure Event"), then the party suffering such disability shall be excused from such performance for as long as and to the extent that such inability continues, provided it complies with this clause. The party disabled by a Force Majeure Event shall use all reasonable endeavours to mitigate the effect of the Force Majeure Event in the best possible way. Failure of mechanical equipment, computer hardware and/or telecommunications equipment, failure of software, power outages, changes in economic conditions,	11.9. Si une partie, suite à un événement hors de son contrôle raisonnable, se trouve dans l'incapacité d'exécuter tout ou partie de ses obligations découlant du Contrat (un tel événement incluant l'incapacité, en relation avec l'Acheteur, de recevoir, accepter ou utiliser les Produits) (« Cas de force majeure »), la partie subissant cette incapacité sera dispensée de l'exécution de ses obligations pour autant et pour aussi longtemps que cette incapacité se poursuit, du moment qu'elle respecte cette clause. La partie affectée par un Cas de force majeure fera tout ce qui sera raisonnablement possible pour atténuer les effets du Cas de force majeure de la meilleure manière possible. La défaillance d'équipements mécaniques, matériels informatiques et/ou équipements de télécommunications, la défaillance de	2. The Supplier shall: (a) only supply Products from a location approved by the Buyer; (b) at its expense, ensure full traceability of Products, ingredients and components; (c) keep and provide to Buyer on request a reasonable number of samples of the Products, ingredients and components. This clause shall survive expiry or termination.	2. Le Fournisseur : (a) fournira uniquement des Produits depuis un lieu approuvé par l'Acheteur ; (b) à ses frais, assurera la traçabilité complète des Produits, ingrédients et composants ; (c) conservera et fournira à l'Acheteur sur demande un nombre raisonnable d'échantillons des Produits, ingrédients et composants. Cette clause subsistera après l'expiration ou la résiliation.
		3. No Supplier shall without the Buyer's prior written consent (a) change the ingredients or components (including feedstock and raw materials) used to produce the Products, Specifications, manufacturing process, approved plant or agreed delivery method, or (b) implement any changes which alter any of the Products in such a way that is not acceptable to the Buyer's technical clearance process, even if the Products are still within	3. Aucun Fournisseur ne pourra, sans l'autorisation préalable écrite de l'Acheteur (a) modifier les ingrédients ou composants (y compris les matières premières) utilisés pour fabriquer les Produits, les Spécifications, le processus de fabrication, l'usine ou la méthode de livraison approuvée ou (b) mettre en œuvre des modifications altérant les Produits de manière à ce qu'ils ne soient pas acceptables selon le processus de contrôle technique de l'Acheteur, même si les Produits restent conformes aux

the Specifications.	Spécifications.
<p>4. The Supplier acknowledges that it is aware that it is not usual practice for the Buyer to inspect any Products on delivery as the Buyer relies on the Supplier's quality assurance and no Buyer shall be under any obligation to do so. All removal, destruction, storage and other costs relating to or arising out of defective or non-conforming Products shall be at the Supplier's cost and responsibility.</p>	<p>4. Le Fournisseur reconnaît que l'Acheteur n'a pas d'obligation d'inspecter les Produits à la livraison car l'Acheteur s'appuie sur l'assurance qualité du Fournisseur. Les frais d'enlèvement, destruction, stockage et autres frais se rapportant à ou découlant de Produits défectueux ou non conformes seront à la charge et sous la responsabilité du Fournisseur.</p>
<p>5. If the Buyer appoints a Third Party to manufacture or process finished products for purchase by a UGC, then Buyer may require a Supplier to make an offer (or procure that an offer is made) on substantially the same terms as those set out in the Agreement for the sale and supply by the Supplier of the Products to the Third Party for the manufacture of such finished products only. If any Products are so sold to the Third Party, such supply shall be a contractual arrangement between only the Third Party and the Supplier and no UGC shall be party to or have any liability for payment of such Products.</p>	<p>5. Si l'Acheteur désigne un Tiers pour fabriquer ou transformer des produits finis qui seront achetés par une UGC, l'Acheteur peut demander à un Fournisseur de faire une offre (ou faire en sorte qu'une offre soit proposée) à des conditions substantiellement identiques à celles prévues dans le Contrat pour la vente et la fourniture par le Fournisseur des Produits au Tiers uniquement pour la fabrication de ces produits finis. Si des Produits doivent être vendus au Tiers, cette fourniture constituera un arrangement contractuel uniquement entre le Tiers et le Fournisseur, et aucune UGC ne sera partie ou n'aura de responsabilité quant au paiement de ces Produits.</p>
<p>6. Unless otherwise agreed Supplier shall ensure that: (i) the Products are prepared for shipment so as to prevent damage, contamination or deterioration to the Products; (ii) packaging shall not be assembled using either rivets, steel-staples or steel wire; (iii) palletised deliveries shall be stacked neatly with no overhang; (iv) pallets shall be stable and protected with an impermeable wrap covering the entire pallet load; and (v) the Products shall be transported in clean, hygienic, physically sound conditions.</p>	<p>6. Sauf accord contraire, le Fournisseur fera en sorte que : (i) les Produits soient préparés pour expédition de manière à éviter tout dommages, contamination ou détérioration des Produits ; (ii) le conditionnement ne sera pas assemblé au moyen de rivets, agrafes en acier ou fil métallique ; (iii) les livraisons en palettes seront correctement empilées, sans dépassement ; (iv) les palettes seront stables et protégées par un film imperméable couvrant la totalité du chargement de palettes ; et (v) les Produits seront transportés dans des conditions propres, hygiéniques et physiquement solides.</p>
Annex B - Country specific provisions	Annexe B - Dispositions spécifiques à certains pays
<p>USA - To the extent of provision of Products/ Services in the United States and/or Puerto Rico: The Equal Opportunity Clause set forth in 41 CFR 60-1.4(a) is hereby incorporated by reference. The parties shall abide by the requirements of 41 CFR 60-300.5(a). This regulation prohibits discrimination against qualified protected veterans, and requires affirmative action by covered prime government contractors and subcontractors to employ and advance in employment qualified protected veterans. The parties shall abide by the requirements of 41 CFR 60-741.5(a). This regulation prohibits discrimination against qualified individuals on the basis of disability, and requires affirmative action by covered prime government contractors and subcontractors to employ and advance in employment qualified individuals with disabilities. The Executive Order 13496 Employee Notice Clause set forth in 29 U.S. Code of Federal Regulations Part 471 Appendix A to Subpart A is hereby incorporated.</p>	<p>États-Unis - Pour la fourniture de Produits/Services aux États-Unis et/ou Porto Rico: La clause d'égalité des opportunités présentée dans 41 CFR 60-1.4(a) est incorporée aux présentes. L'Acheteur et le Fournisseur respecteront les exigences de la disposition 41 CFR 60-300.5(a). Cette réglementation interdit la discrimination contre, et exigent une action affirmative de la part des entrepreneurs principaux et sous-traitants couverts pour employer et faire progresser professionnellement les anciens combattants protégés qualifiés. L'Acheteur et le Fournisseur respecteront les exigences de la disposition 41 CFR 60-741.5(a). Cette réglementation interdit la discrimination contre, et exigent une action affirmative de la part des entrepreneurs principaux et sous-traitants couverts pour employer et faire progresser professionnellement les personnes qualifiées handicapées. L'Executive Order 13496 Employee Notice Clause dans 29 U.S. Code of Federal Regulations Part 471 Appendix A to Subpart A est incorporé aux présentes.</p>
<p>Canada - The parties declare that they have requested, and do hereby confirm their request, that the present document and related documents be in English; les parties déclarent qu'elles ont exigé et par les présentes confirment leur demande que la présente entente, ainsi que les documents qui s'y rattachent, soient rédigés en anglais.</p>	<p>Canada - Les parties déclarent qu'elles ont exigé et par les présentes confirment leur demande que la présente entente, ainsi que les documents qui s'y rattachent, soient rédigés en anglais.</p>